

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Dénomination : 6MOUV

n° de gestion : 2005B01006

n° d'identification : 481 595 627

n° de dépôt : A2012/013180

Date du dépôt : 28/08/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 30/06/2012



1597032



1597032

SA 6MOUV

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 119.250 Euros
Siège social: 16, Rue des Sources - 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
RCS TOULOUSE 481 595627

Cette conforme
le président

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 juin 2012

Le 30 juin 2012 à 10 heures 30, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant courrier électronique ou lettres recommandées avec accusé de réception.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Bernard CLAUDINON président la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Magali VAISSIERE et Monsieur Bernard CLAUDINON, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant pour eux-mêmes que comme mandataire, le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs.

Madame Magali VAISSIERE assure le secrétariat de séance.

Monsieur Serge KUBRYK, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 11223 actions correspondant à 11223 voix, soit le plus du quart des droits de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts,
- La feuille de présence,
- La copie des lettres et courriels de convocation adressés à chaque actionnaire et au Commissaire aux comptes ainsi que les récépissés postaux,
- Le texte des résolutions.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

BK



1

2

3

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration du 14 Mai 2012 a décidé de transférer le siège social de la société et qu'il convient à l'assemblée de ratifier cette décision.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie le transfert du siège social du 16, rue des sources à Ramonville St Agne 31520 au 1, Avenue de l'Europe à Toulouse 31400.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à : 1 Avenue de l'Europe 31400 TOULOUSE

Le reste de l'article est inchangé

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

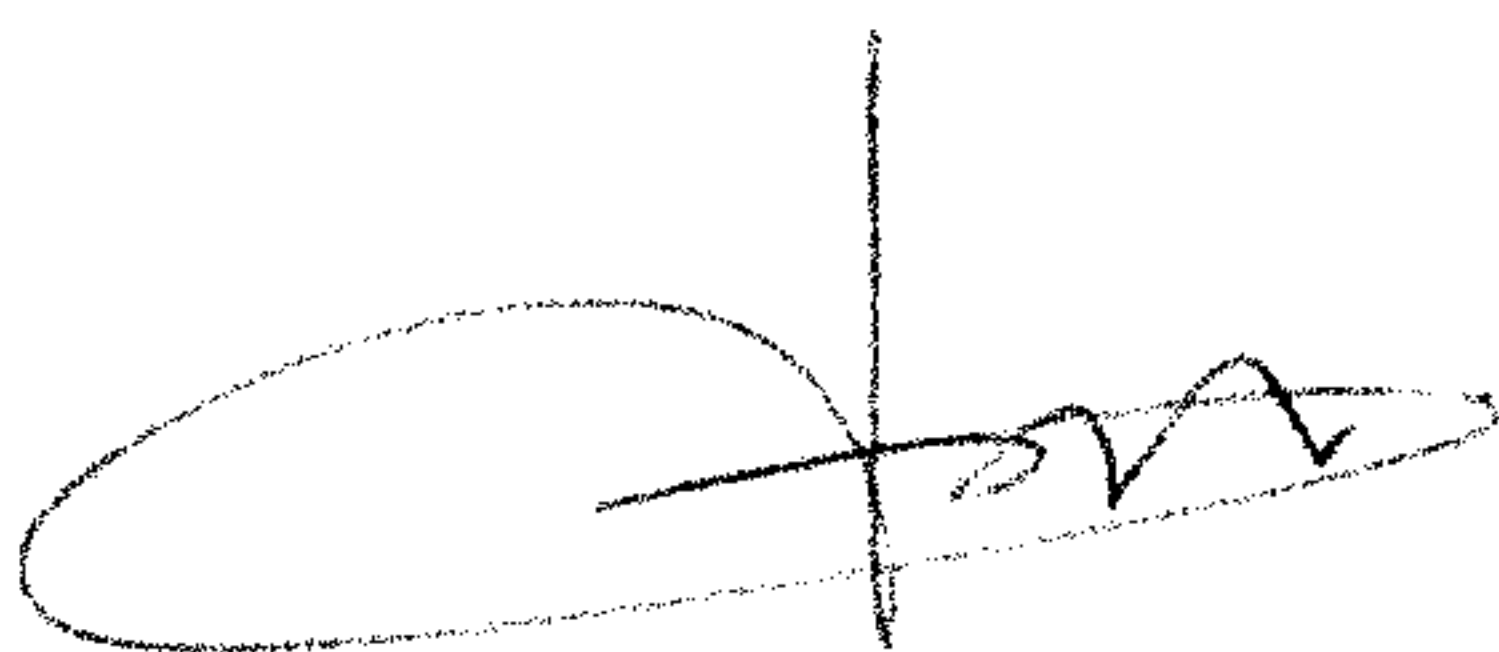
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

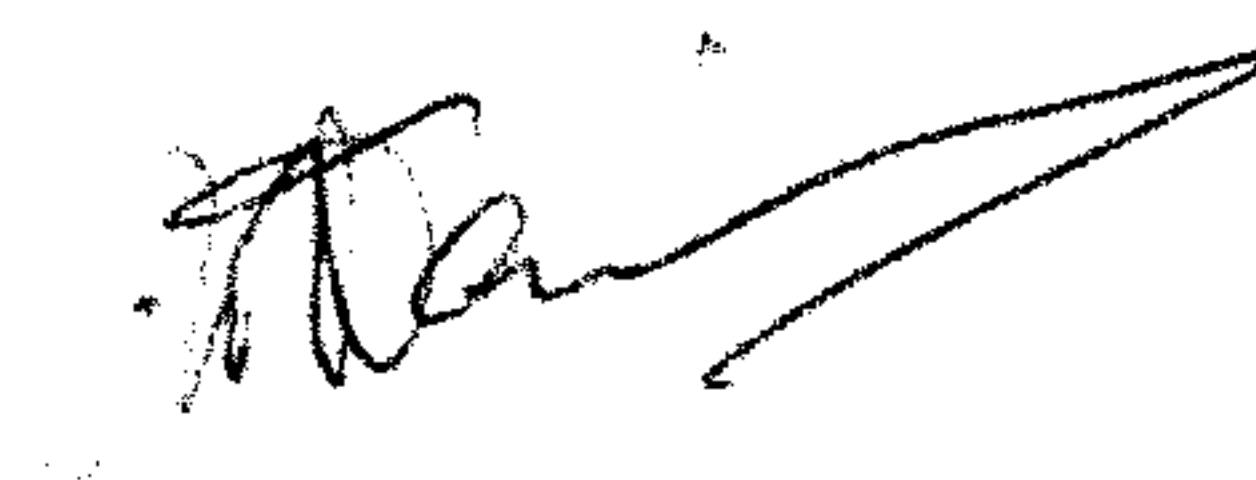
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par les membres du bureau.



Le Président,
Bernard CLAUDINON



Secrétaire et Scrutateur,
Magali VAISSIERE